

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **9 février 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	22	7	0

Date de convocation le **2 février 2024**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Hervé **NOUZET**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Florian **CAMEL** donne pouvoir à Mme Victoria **MARI**, Mme Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à M. Jérôme **BUB**

ZONES D'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Afin de répondre à ces objectifs, les communes ont été sollicitées pour proposer des zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire.

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives : des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones.

Les zones identifiées par la Commune comme pertinentes concernent l'énergie photovoltaïque (cf. plan annexé).

Considérant qu'à Grigny la consultation publique, passant par un affichage à l'accueil de la mairie et une mise à disposition de la carte détaillant les zones, s'est déroulée du 11 décembre 2023 au 11 janvier 2024 (soit un mois) ;

Considérant que, durant la période de cette consultation publique, aucune remarque particulière n'a été formulée.

Considérant que le Conseil municipal doit valider les zones d'accélération du déploiement de l'énergie renouvelable de la commune avant qu'elles ne soient soumises à l'avis du Comité régional de l'énergie puis transmises au Ministère de la Transition ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE VALIDER les zones d'accélération du déploiement de l'énergie renouvelable photovoltaïque sur la Ville de Grigny ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 09 février 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

